

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 6 OCTOBRE 2022**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>Madame MICHELOT-LUQUET Stéphanie est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71(dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1 22SGADL0084	<p>Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2 22SGADL0085	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>Adopté : OUI</p>	David MARTI

	<p>Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>I-3 22SGADL0086</p>	<p>Délégation de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'abroger sa délibération de délégation d'attributions du 16 juillet 2020 ; - De déléguer, pour la durée du mandat, au Bureau d'une part, et au Président, d'autre part, les attributions listées ci-dessous ; - De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux bénéficiaires de délégation de signature ; - De préciser qu'en cas d'empêchement du Président les attributions qui lui sont été déléguées par le conseil seront exercées par le 1^{er} vice-président.. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>David MARTI</p>

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>I-4 22SGADL0087</p>	<p>Centre de gestion de Saône-et-Loire - Convention pour Prestation facultative gestion des Allocations de Retour à l'Emploi - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De conclure avec le centre de gestion de Saône-et-Loire une convention pour la prestation facultative de gestion des Allocations de Retour à l'Emploi ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ; - D'imputer la dépense sur les lignes correspondantes du budget principal 2022. 	<p>David MARTI</p>

	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>I-5 22SGADL0088</p>	<p>Période de Préparation au Reclassement (PPR) - Convention à intervenir avec le CDG 71 et l'agent - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De valider les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, - D'approuver les termes de la convention de préparation au reclassement à intervenir avec l'agent concerné et le Centre de gestion de Saône-et-Loire, - D'autoriser Monsieur le Président à signer avec ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>David MARTI</p>

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>II-1 22SGADL0089</p>	<p>Budget Principal - Décision Modificative</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	<p>Daniel MEUNIER</p>

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2 22SGADL0090	Budget Eau - Décision Modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3 22SGADL0091	Budget Assainissement - Décision Modificative Le conseil décide : - d'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4 22SGADL0092	Mise à jour des AP/CP Le conseil décide : - De voter les modifications de crédits de paiement des autorisations de programme, requalification secteur « Foch-Verdun », Aménagement du Boulevard du 8 mai, Travaux eaux pluviales urbaines, Quai de transfert et Recyclerie, Ouvrages d'art, Travaux sur réseaux eaux usées, Protection des ressources. - Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 9 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">III-1 22SGADL0093</p>	<p>Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - approbation de la procédure de modification de droit commun n°1</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver les modifications apportées après enquête publique, au projet de modification de droit commun n°1 du PLUi ;- D'approuver la modification de droit commun n°1 du PLUi, tel qu'elle est annexée à la présente ;- D'autoriser le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;- De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en mairie des communes-membres pendant un délai d'un mois ;- De préciser que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention dans le Journal de Saône-et-Loire et l'Exploitant Agricole ;- De préciser que, conformément à l'article L.153-22, le dossier de PLUi modifié sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;- De publier, conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la délibération sous format électronique sur le site internet de la Communauté urbaine ;- De notifier la présente délibération au préfet, au président du Conseil Régional, au président du Conseil Départemental, au président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, au président de la Chambre d'Agriculture, au président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre départementale des notaires. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p>	<p style="text-align: center;">Frédérique LEMOINE</p>

Observations : Adoption à la majorité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>IV-1 22SGADL0094</p>	<p>MONTCHANIN - Route du Pont Jeanne Rose - Vente d'une parcelle de terrain pour la construction d'un restaurant</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de vendre à la société dénommée « ACPA », dont le siège social est situé route du pont Jeanne Rose, 71210 Montchanin, identifiée sous le numéro de SIREN 851 397 208, une parcelle de terrain à distraire de la parcelle cadastrée section AN n°52, sur la commune de MONTCHANIN ;- de fixer le prix de cette cession à :<ul style="list-style-type: none">- 30,00 € HT le m² pour une surface approximative de 800 m² soit environ 24 000,00 € HT, TVA sur marge de 4 590,30 € en sus,- 10,00 € HT le m² pour une surface approximative de 1 700 m² soit environ 17 000,00 € HT, TVA sur marge de 2 954,38 € en sus- Le montant global s'élèverait à environ 41 000,00 € HT, soit 48 544,68 € TTC ;- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;	<p>Frédérique LEMOINE</p>
	<ul style="list-style-type: none">- d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à la majorité.</p>	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2 22SGADL0095	<p>LE CREUSOT - Quartier Harfleur - Ajustement surface de terrain vendue pour implantation d'une plateforme à vocation économique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de vendre à la Société par Actions Simplifiée GASTI, dont le siège social est à AUTUN, 26 grande rue Chauchien, identifiée sous le numéro de SIRET 799 237 03700020 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône, représentée par son président, M. Giovanni ANDALI, environ 4400 m² de voiries, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée section BE n°357 sur la commune de LE CREUSOT ;- de fixer le prix de cette cession à la somme de 8,50 € H.T. le mètre carré, soit un montant total d'environ 37 400 € H.T. ;- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;- d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 9 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3 22SGADL0096	<p>MONTCEAU LES MINES - QUAI JULES CHAGOT - Cession de terrain parcelles cadastrées section AH n°376p et AH 489p.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de vendre à la S.C.I. 3 A INVEST, dont le siège social est situé 4 rue de l'embarcadère, à MONTCEAU-LES-MINES, identifiée sous le numéro de SIRET 89953640300012, représentée par Monsieur Abdallah JAOUJ et Monsieur Lionel POLITI, ses gérants, environ 950 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n°376 et AH n°489, sur la	Frédérique LEMOINE

	<p>commune de MONTCEAU-LES-MINES;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer le prix de cette cession à la somme de 20,00 € TTC le mètre carré, soit un montant total d'environ 16 400 € TTC ; - d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4 22SGADL0097	<p>Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2022 - Convention de partenariat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la participation de la Communauté urbaine Creusot Montceau à l'édition 2022 du SIMI dans le cadre d'une opération collective avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Bourgogne Invest. - D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Bourgogne Invest, la Communauté urbaine, le Grand Chalon et Mâconnais Beaujolais Agglomération - D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ; - D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">IV-5 22SGADL0098</p>	<p>Pépinière Entreprendre en Bourgogne du Sud - Vote des tarifs</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la tarification concernant l'offre de service de la Pépinière EBS située à Montceau-Les-Mines, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o Bureaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 poste de travail : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année : 55 €/mois ; • 2^{ème} année : 83 €/mois ; • 3^{ème} année : 110 €/mois ; • 4^{ème} année : 132 €/mois ; ▪ 2 postes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année : 110 €/mois ; • 2^{ème} année : 165 €/mois ; • 3^{ème} année : 220 €/mois ; • 4^{ème} année : 264 €/mois ; ▪ 3 postes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année : 135 €/mois ; • 2^{ème} année : 203 €/mois ; • 3^{ème} année : 270 €/mois ; • 4^{ème} année : 324 €/mois ; o Pour les photocopies : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de 100 unités : <ul style="list-style-type: none"> • Noir : 0,19 €/l'unité ; • Couleur : 0,51 €/l'unité ; ▪ De 100 à 150 unités : <ul style="list-style-type: none"> • Noir : 0,16 € ; • Couleur : 0,46 € ; ▪ De 151 à 200 unités : <ul style="list-style-type: none"> • Noir : 0,14 € ; • Couleur : 0,31 € ; ▪ De 201 à 500 unités : <ul style="list-style-type: none"> • Noir : 0,13 € ; • Couleur : 0,26 € ; ▪ Plus de 501 unités : <ul style="list-style-type: none"> • Noir : 0,11 € ; • Couleur : 0,21 € ; o Reliure : 4 € l'unité ; o Vidé projecteur : 9 €/jour ; o Domiciliation siège social ou adresse professionnelle : 77 €/mois ; o Permanence téléphonique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Abonnement : 36 €/mois ; o Abonnement fibre optique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créateur année 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Bureau 1 poste : 45 €/mois ; • Bureau 2 ou 3 postes : 50 	<p style="text-align: center;">Jean-Claude LAGRANGE</p>

	<p style="text-align: center;">€/mois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créateur année 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Bureau 1 poste : 47 €/mois ; • Bureau 2 ou 3 postes : 52 €/mois ; ▪ Créateur année 3 : <ul style="list-style-type: none"> • Bureau 1 poste : 50 €/mois ; • Bureau 2 ou 3 postes : 55 €/mois ; ▪ Créateur année 4 et plus : <ul style="list-style-type: none"> • Bureau 1 poste : 55 €/mois ; • Bureau 2 ou 3 postes : 60 €/mois ; <p>○ Réservations de salles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salle de réunion (20 personnes) : <ul style="list-style-type: none"> • ½ journée : 37 € ; • 1 journée : 59 € ; • 1 semaine : 208 € ; • 1 mois : 517 € ; ▪ Petite salle de réunion (6 personnes) : <ul style="list-style-type: none"> • ½ journée : 27 € ; • 1 journée : 42 €. <p>- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.</p> <p>- D'imputer la tarification dans les lignes du budget correspondant.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPORTEURS
IV-6 22SGADL0099	<p>Mise en place d'une convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la signature et les termes du contrat de coopération avec le Département ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté 	Jeanne-Danièle PICARD

	<p>Urbaine Creusot Montceau à signer tout acte à intervenir pour son application ;</p> <p>- D'imputer la recette dans les lignes du budget correspondant.</p>	
	<p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 63 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>V-1 22SGADL0100</p>	<p>Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Networks - Rapport annuel 2021</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- De prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la Communauté Urbaine pour l'année 2021.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Philippe PIGEAU</p>

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>V-2 22SGADL0101</p>	<p>GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Rapport annuel 2021</p> <p>Le conseil décide :</p> <p>- de prendre acte des rapports de GRDF relatifs à l'exploitation des réseaux et ouvrages affectés au service public de la distribution de gaz pour l'année 2021.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>David MARTI</p>

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3 22SGADL0102	<p>Le Creusot - Secteur MACH II - Vente d'un terrain pour l'implantation d'un nouveau complexe cinématographique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De vendre à la Société par Actions Simplifiée « Société des Cinémas LCM », enregistrée au RCS de LYON sous le numéro 828 857 342, représentée par son président, M. Régis FAURE, un terrain d'une contenance de 2415 m² environ, à prendre sur les parcelles AI n°351 pour partie et AI n°361 pour parties, formant l'îlot 4 du secteur Mach 2, rue Hélène Boucher, au Creusot,- Précise que cette cession interviendra à l'euro symbolique,- Autorise M. le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente qui formalisera l'accord des parties, l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur,- Autorise la Société par Actions Simplifiée « Société des Cinémas LCM », enregistrée au RCS de LYON sous le numéro 828 857 342, représentée par son président, M. Régis FAURE, à déposer sur le terrain susvisé une demande d'autorisation de création d'un établissement cinématographique de 5 salles et 759 places auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique de Saône-et-Loire. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-4 22SGADL0103	<p>SAINT-LAURENT-D'ANDENAY - Convention financière pour la prise en charge d'une partie des travaux de réfection de la voirie du chemin des vieilles</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'approuver la passation de la convention entre la CUCM et la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté, ayant son siège social à Besançon (25000) à la cité	Jean-Yves VERNOCHET

	<p>administrative Viotte, relative au versement, par la DREAL, d'une contribution financière de 50 000 € destinée à la remise en état de la chaussée du chemin des Vieilles, sur la commune de Saint-Laurent-d'Andenay.</p>	
	<p>- d'autoriser le Président à signer cette convention.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>V-5 22SGADL0104</p>	<p>Mise en place et lancement du plan d'action du schéma local de la Vie Etudiante : SLESRIVE</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le plan d'action dans le cadre du schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer tout acte à intervenir pour son application. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 2 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Jérémy PINTO</p>

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p>V-6 22SGADL0105</p>	<p>Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation de la politique</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les orientations et les objectifs de la politique de mécénat et partenariats ; - D'autoriser la prospection et la collecte de fonds pour soutenir les projets de l'Ecomusée ; - D'approuver la charte éthique en matière de partenariat. 	<p>Cyril GOMET</p>

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-7 22SGADL0106	<p>Ecomusée - politique cadre pour le mécénat et les partenariats - approbation des contreparties dans le cadre du mécénat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser la direction Ecomusée à octroyer des contreparties dans le cadre des opérations de mécénat et de partenariats ; - De valider la liste des contreparties proposée ainsi que leur valorisation. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Cyril GOMET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1 22SGADL0107	<p>Services publics eau et assainissement - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021 ; - de mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2 22SGADL0108	<p>Services publics eau et assainissement - Rapports 2021 des délégataires</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3 22SGADL0109	<p>Eau brute - RCEA - autorisation de signature d'une convention autorisant le pompage dans les lacs miniers pour les exercices 2022 à 2025</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention autorisant les entreprises ou groupements d'entreprises attributaires de travaux relatifs à la RCEA à pomper dans les plans d'eau miniers appartenant à la Communauté urbaine les plus proches des zones de travaux, sur la base du projet annexé <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4 22SGADL0110	<p>Eau et assainissement - Mise en oeuvre d'un droit à l'eau - Adoption des modalités de la première année du dispositif d'allocation eau</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le rapport ci-avant, - De mettre en oeuvre le dispositif d'allocation eau 2022 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> o Bénéficiaires : allocataires CAF71 hors étudiants non boursiers, pour lesquels le 	Jean-Marc FRIZOT

	<p>taux d'effort est supérieur à 3% au regard de leurs ressources disponibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o Montant d'aide : différence entre la « facture nette » (facture théorique établie selon le volume garanti correspondant à la composition du ménage : 40 m³ par an pour une personne, 70 m³ par an pour deux personnes, 100 m³ par an pour trois personnes, 120 m³ par an pour quatre personnes, 140 m³ par an pour cinq personnes, puis 20 m³ par an supplémentaires par personne supplémentaire) et le montant d'effort pour l'eau et l'assainissement égal à 3% de leurs ressources disponibles ; montant de 20€ au minimum ; o Versement : virement bancaire effectué par le régisseur eau et assainissement directement sur le compte bancaire du bénéficiaire CAF71 après son accord. La CUCM lui aura préalablement versé le montant total estimé. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p align="center">VI-5 22SGADL0111</p>	<p>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2021</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'année 2021. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p align="center">Jean-François JAUNET</p>

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-6 22SGADL0112	<p>Réduction des déchets - Réponse à l'appel à projet "Généraliser le tri à la source des biodéchets en région Bourgogne-Franche-Comté" de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'autoriser Monsieur le Président, à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Bourgogne-Franche-Comté » de l'ADEME, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ces demandes. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 69 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-7 22SGADL0113	<p>Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets - Désignation des représentants de la communauté urbaine</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de désigner huit membres du conseil de communauté pour siéger à l'assemblée syndicale du SMET71, à savoir :<ul style="list-style-type: none">- David MARTI ;- Jean-François JAUNET ; -> Vice-Président- Jean-François JAUNET ;- Evelyne COUILLEROT ;- Philippe PIGEAU ;- Christophe DUMONT ;- Armando DE ABREU ;- Marie-Claude JARROT ;- Noël VALETTE. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-8 22SGADL0114	<p>DÉCHETS - Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CUCM pour la période 2022-2026.</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2028 présenté en annexe au rapport,- D'approuver le contenu des actions prévues par ce projet, et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à leur réalisation. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-9 22SGADL0115	<p>Évolution du dispositif d'aide au broyage des déchets verts</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'abroger les délibérations 17SGADL074 et 18SGADL0077 ;- D'approuver les taux d'aides du nouveau dispositif d'aide au broyage des déchets verts définis en annexe 1 ;- Précise que les conditions d'accès sont détaillées sur le site internet de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et lors des réunions de sensibilisation. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1 22SGADL0116	Transports Urbains - Rapport annuel 2021 du délégataire Le conseil décide : - de prendre acte du rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du réseau urbain de la CUCM pour l'année 2021. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

Le président,
David MARTI



